

9 femmes, dont une seule titulaire, sur les 27 membres du conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche (ANR), le SNPTES interpelle la Ministre !

*Alain Favennec, secrétaire général adjoint
Marie-Agnès Després, secrétaire technique nationale*

Un arrêté¹ de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation portant nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche (ANR), vient, de manière flagrante, illustrer le double langage que le SNPTES dénonçait dans son communiqué² du 8 mars dernier : prôner l'égalité femmes-hommes³ dans le discours et ne pas l'appliquer dans les actes !

Ainsi, sur les 27 membres nommés par cet arrêté seulement 9 sont des femmes et, le sexisme ne s'arrêtant pas là, parmi celles-ci, une seule apparaît comme membre titulaire de ce conseil, les 7 autres femmes étant nommées suppléantes de titulaires hommes...

Hasard malheureux de calendrier, cet arrêté a été signé la veille de la Journée des droits des femmes.

Le SNPTES demande à la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de veiller, même en l'absence de décret d'application, au respect de l'article 52 de la loi 2012-347 du 12 mars 2012 qui prévoit une juste proportion (a minima 40 %) femmes-hommes, de personnalités qualifiées de chaque sexe, nommées en raison de leurs compétences, expériences ou connaissances administrateurs dans les conseils d'administration.

Choisy-le-Roi, le 15/03/2018

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036705191&categorieLien=id>

² <http://www.snptes.fr/Journee-des-droits-des-femmes-le.html>

³ <https://www.fonction-publique.gouv.fr/remise-rapport-de-la-mission-egalite-femmes-hommes-dans-la-fonction-publique>